

## Cahier des charges du·de la cuisinier·ère

### But des séjours de vacances

Le but des séjours de vacances est de permettre aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle de vivre un temps de repos et d'activités différentes dans le respect de leurs besoins.

Ce temps de vacances représente une coupure par rapport aux activités habituelles, qu'elles soient familiales ou institutionnelles. Il permet à la personne vivant avec une déficience intellectuelle d'établir ou de développer des contacts sociaux inhabituels avec les autres participant·es, les équipes d'encadrement et la population locale. Les séjours offrent des occasions d'élargir son horizon; de participer à un projet collectif ponctuel, de caractère éducatif, sportif ou culturel. C'est le temps pour pratiquer des activités nouvelles, adaptées aux rythmes et possibilités de chacun·e selon ses choix, dans un encadrement stimulant, dynamique et responsable.

Les séjours de vacances sont aussi l'occasion pour les familles de pouvoir prendre un temps de repos.

### Responsabilités

- Prévoir les repas.
- Confectionner les repas de manière équilibrée en respectant les régimes nécessaires à certain·es participant·es.
- Respecter les horaires de repas fixés en équipe.
- Veiller à une hygiène parfaite de la cuisine.
- Faire la vaisselle des ustensiles utilisés pour la cuisine et participer à la vaisselle des repas.
- Faire les achats.
- Gérer et respecter le budget alimentation.
- Gérer le stock.
- Participer à la réunion journalière de l'équipe.
- Le dernier jour du séjour, nettoyer entièrement la cuisine et la ranger comme à l'arrivée.

### Vie quotidienne

Le·la cuisinier·ère est sous la responsabilité du·de la responsable du séjour.

En tout temps, le·la responsable a la possibilité de renvoyer le·la cuisinier·ère qui ne satisfait pas aux exigences de sa fonction. Dans ce cas, le·la cuisinier·ère a droit à la rémunération prévue pour le nombre de jours effectivement travaillés.

En cas de difficultés rencontrées avec le·la responsable, le·la cuisinier·ère a la possibilité d'interpeller l'association ; en priorité la personne chargée de la coordination des séjours.

**Le respect d'autrui, l'écoute, l'échange et la solidarité sont des qualités nécessaires au bon déroulement d'un séjour.**